

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 8

Artikel: Une visite du roi de Prusse : dans le canton de Neuchâtel, en 1842
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189146>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES

du Canton 15 c. } la ligne ou
 de la Suisse 20 c. } son espace.
 de l'Etranger 25 c.

Une visite du roi de Prusse

dans le canton de Neuchâtel, en 1842.

Le 25^e anniversaire de l'avènement au trône de l'empereur Guillaume, que l'Allemagne a célébré l'autre jour en grande pompe, nous a remis en mémoire le voyage, dans le canton de Neuchâtel, de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, en 1842. Frédéric-Guillaume, comme on le sait, était frère de l'empereur actuel.

La relation de ce voyage, publiée il y a plus de 40 ans, contient des détails excessivement curieux. C'est à ce seul titre que nous en reproduisons quelques fragments, et nullement dans l'intention de rappeler à nos chers confédérés neuchâtelois des souvenirs d'un passé qui n'existe plus que dans l'histoire.

Quelques détails préliminaires sur les principales phases par lesquelles le canton de Neuchâtel a passé avant de devenir canton suisse d'une manière complète et définitive, sont ici nécessaires.

Au XI^e siècle, Neuchâtel eut des souverains particuliers sous la suzeraineté du duc de Bourgogne. Au XIII^e siècle, le comte de Neuchâtel céda ses droits à Rodolphe de Habsbourg, empereur d'Allemagne, qui donna ce pays à Jean de Châlons-Orange (1288). Celui-ci le rendit ensuite, comme arrière-fief, aux comtes de Neuchâtel. A la suite du mariage de la fille du dernier de ces comtes, il passa successivement aux comtes de Nidau, de Fribourg, et enfin au margrave Rodolphe de Hochberg.

Plus tard, et à l'occasion de son mariage avec Jeanne de Châlons-Orange, le comté de Neuchâtel devint la possession de Louis d'Orléans-Longueville, qui en fut expulsé en 1512. Pendant 16 ans, le pays fut ensuite administré par les Etats confédérés, avec lesquels il était déjà en relation par des traités. En 1529, ils le rendirent à la famille de Longueville. A l'extinction de celle-ci, il passa à la princesse veuve de Nemours. Enfin, en 1697, Guillaume III (d'Orange), roi d'Angleterre, abandonna ses droits à son parent collatéral, le futur roi de Prusse, Frédéric I^{er}, dont les Neuchâtelois préférèrent la domination à celle du prince de Conti, appuyé par la couronne de France.

A la paix de Presbourg, Frédéric-Guillaume III céda Neuchâtel à Napoléon, qui en fit une principauté souveraine en faveur du maréchal Berthier.

Neuchâtel fit retour à la Prusse après la chute de l'Empire. En 1815, il entra dans la Confédération

suisse, mais resta néanmoins sous la suzeraineté du roi jusqu'en 1858, époque à laquelle les puissances signèrent un traité reconnaissant son indépendance.

* * *

Dès le commencement de l'année 1842, le bruit que le roi de Prusse, accompagné de la reine, se rendrait à Neuchâtel, prenait de la consistance. Cependant des bruits contradictoires jetèrent le doute par ci par là, jusqu'au 22 août, où le Conseil d'Etat de Neuchâtel fut officiellement informé par le ministre prussien que la visite de LL. MM. aurait lieu en septembre. Elles comptaient arriver le 23 à Bâle, et le 24 à Neuchâtel, où elles séjourneraient jusqu'au 27. Le 28, elles s'en retourneraient par Fribourg en Brisgau, pour assister au mariage du prince royal de Bavière avec la princesse Marie de Prusse.

Malgré les incertitudes qui avaient régné parmi les populations, celles-ci n'avaient pas attendu cet avis officiel pour se préparer à recevoir les augustes visiteurs. Depuis longtemps des sociétés de dames s'étaient organisées pour la décoration de leur village. Mais dès que la nouvelle fut positive, partout on travailla à d'immenses préparatifs ; des comités se formèrent et la population entière se mit en mouvement.

Le général de Pfuel, gouverneur de la principauté, avait précédé le roi à Neuchâtel, où il était arrivé le 19 septembre. Le 20, LL. MM. commençaient leur voyage.

La nuit du 23 au 24 s'était passée, à Neuchâtel, à mettre la dernière main aux décorations. A l'aube, toutes les maisons se pavosaient de drapeaux aux couleurs du roi, de la reine, de l'Etat et de la bourgeoisie. Ici les chiffres du roi et de la reine placés dans des berceaux de verdure ou ornant la face des maisons ; là des guirlandes entrelacées de fleurs et de fruits ; là encore des maisons dont toutes les fenêtres étaient ornées d'énormes bouquets liés par des rubans aux couleurs de la reine. Le nombre des drapeaux décorant la ville s'élevait à plusieurs milliers. « C'était, comme le dit le roi, une illumination de jour. »

Le Conseil général de Neuchâtel avait pourvu à la décoration extérieure de la ville. Près du Cret, s'élevait une porte d'honneur ; un aigle immense la surmontait, des drapeaux et des flammes aux couleurs nationales en décoraient le fronton ; l'intérieur

était tapissé de guirlandes de fleurs tressées par les dames du quartier, qui en avaient fait un chef-d'œuvre de délicatesse et de goût. C'était près de cette porte que le magistrat devait recevoir ses souverains.

Un autre portique, d'un style léger et gracieux, sur lequel on lisait: *Amour, respect*, était placé à l'entrée de la ville, du côté des Montagnes. L'avenue du Château était ornée d'un double rang de colonnes de verdure unies par des guirlandes de fleurs, et sur chacune desquelles flottaient des drapeaux aux couleurs de Prusse et de Bavière. Le Château allait devenir la demeure de LL. MM., et le drapeau royal surmontait sa haute tour.

Pendant toute la matinée, la ville s'était remplie d'une foule accourue de toutes les parties du pays et des cantons voisins; on avait peine à circuler dans les rues. Supposant que LL. MM. avaient passé la nuit à Moutiers, on les attendait à 2 heures. A 8 h. déjà, une garde d'honneur à cheval, spontanément formée, s'était rendue au devant de LL. MM.; elle était composée de 30 à 40 personnes de la ville, de tout âge et de tout rang. Ces cavaliers étaient vêtus de noir; sur leurs habits, de larges écharpes bleues et blanches; les couleurs de la reine étaient décidément en faveur. On avait à cœur de lui montrer l'immense bonheur qu'on éprouvait de la posséder.

Une demi-batterie de l'artillerie de l'Etat s'était rendue au Landeron, et des signaux avaient été organisés pour que le moment où LL. MM. mettraient le pied sur le territoire de la principauté fût immédiatement connu dans le pays. Le son des cloches de toutes les paroisses devaient annoncer l'entrée du souverain sur le sol neuchâtelois. A 4 heures, le signal attendu retentit; tout est en mouvement dans la ville. LL. MM. venaient de toucher le sol de la principauté; elles entraient au Landeron.

(A suivre.)

6. La vilhie melice dâo canton de Vaud.

Cein qu'étâi molési, patet à reindre net,
C'est lè petits bocons: lo tsin, lo bassinet,
Lè vices, lo guidon et surtot la pliatena
Que faillâi dévisça; poui tsaquî capucena.
Lè bocliès, la sous-garda', lo bou, lo gatolion
Dévessont assebin sè potsi à tsavon.
Faillâi bailli on coup dè patte à la badietta
Et s'èin bailli dou tors avoué la bayonnette.
Faillâi preindre dâo nâi, débattu dein on pot
Et bin ceri la becqua' et lo fond dâo chacot,
Lè fourreaux, lè sous-pieds et la balla giberna
Que dévessâi reluire atant que 'na lanterna.
A défaut dè brosetta' on bocon dè couti
Que faillâi eimbibâ d'oulhie et dè tripoli
Servessâi po frottâ lè « liberté patrie, »
Mâ faillâi bin tsouyi qu'èin frotteint, rein ne rie.
On potsive assebin dè la méma façon
La cocarde et cé fai que va tant qu'âo pompon,
Lè botons dâo chacot, lè duè jurdiulairè
Qu'on crâisivè dévant, que fasâi tant bio vairè.
Faillâi bailli on coup âi dou bets dâo fourreau,
Ao sabro', à sa pognâ; et po que tot sâi biau,

On pegnive avoué soin lè frindzès d'épolettès
Et ye faillâi doutâ lè cabosse âi musettès.

Lè trompettes, tambou, musiciens et sapeu
N'aviont min dè fusi à potsi per tsi leu;
Mâ cein n'eimpatsè pas que l'aviont prâo à féré;
Et potsi n'instrumeint n'est pas petite afféré;
Kâ faillâi tot teni: pompès, recouquelion
Eimbouchure, pistons, instrumeint, pavillon;
Lo vilhio cor dè chasse et sa lottâ d'allondze
Dein quiet faillâi socliâ on boquenet d'épondze;
Lè pliaquès, la timballe et la granta serpeint,
Et lo tsapé chinois, que faillâi reluiseint!
Et cliâo pourro tambou! L'èin faillâi dâi manâirès
Po nettiyi la tièce et bliantsi lè coussairès,
La détrau, lo faordâi dè cliâo sapeu barbus
Que noutrè fédéraux ont met dein lo rebus!
Tot cein pregnâi dâo teimps. Ora, po lè piquiettes
Cliâo terriblio troupiers, espèce dè Janettes,
N'aviont diéro' à potsi; n'étiot pas dâi lulus
Fotus dè maniyl lè gros bâtons bornus.

Et la granta teniâ! Faillâi que le sâi presta,
Kâ n'étâi pas quiestion dè la petita vesta
Ni dè tsausse ein grisette, ein tridzo, ein couti;
N'étâi pas dein cé dzo qu'on sè poivè veti
Avoué dâi patalons dè tâila dè mènadzo
Coumeint por exerci la demeindze âo veladzo
Yô sein lè z'épolette on poivè bin allâ.
Même âi rasseimbliémeint, on lâi vouâitivè pas;
Tsacon lâi partessâi vetu, met à sa guisa;
Mâ lo dzo dè revua', ah! n'étâi pas 'na risa;
Faillâi mettrè l'habit, lo patalon dè drap
Et pi que n'ïavâi pas! sè faillâi mettrè âo pas.
L'est po cein qu'âo sélâo tsacon peindâi sè z'harde
Po lè mettre ein état, et faillâi preindre garde
Que cliâo marquès qu'étiot alliettiâre âo collet,
Ao bounet dè police, âo sa et âo pantet:
La grenarda, lo cor dè chasse âo bin l'étâila,
Qu'on fasâi dè flanelle âo bin dè finna tâila,
N'ausson pas décampâ; kâ vo vo soveni
Qu'on recognessâi bin totè lè compagni
Rein qu'èin vouâiteint cliâa marqua' âo cou dâi militéro;
L'étâila sè mettai por ti lè mouscatéro;
La grenarda montrâve âi dzeins lo grenadier,
A mein que lo sordâ ne fussè calonier;
Tandi que la trompette, on petit cor dè chasse,
Dâi galés vortigeu, indiquâvè la race.

(La suite à deçando que vint).

G.-C. D.

Philippe Grisot

DIT BATAILLE

ou 5 jours à Lausanne pendant le Nouvel-An.

VII

Quelques instants après avoir quitté Jean, Philippe, arrêté sur la place de la Palud, et se demandant où il allait diriger ses pas, se trouva tout à coup en présence de son oncle Daniel, qui dirige, dans les environs de Lausanne, une des fermes les plus importantes de la contrée.

— Tu es encore ici, Philippe, lui dit-il d'un ton sévère. J'ai vu ton père hier, qui m'a mis au courant de ta belle conduite. N'en rougis-tu pas de honte, dis ?